



Master

DROIT NOTARIAL

RESPONSABLE

Daniel VIGNEAU, Professeur
de Droit privé et de Sciences criminelles

2017-2018



UFR DROIT, ÉCONOMIE ET GESTION
Avenue du Doyen Poplawski – BP 1633
64016 - Pau Cedex
Tél. 05 59 40 80 00



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Master Droit Notarial se déroule sur deux ans. Son objectif premier est d'assurer par la voie universitaire la formation des futurs Notaires. Mais il peut intéresser des étudiants se destinant à exercer d'autres professions exigeant un haut niveau de connaissances en droit privé, en particulier en droit patrimonial.

Les objectifs professionnels sont principalement l'accès aux professions notariales (notaire et collaborateur de notaire) ; le cas échéant, l'ouverture vers d'autres professions juridiques intéressées, entre autres, par le droit du patrimoine et /ou la gestion du patrimoine.



CANDIDATURES - INSCRIPTIONS

Université de Pau et des Pays de l'Adour
UFR DROIT, ÉCONOMIE, GESTION
Scolarité masters
Avenue du Doyen Poplawski
BP 1633
64016 PAU Cedex

☎ 05.59.40.80.81
masters.deg@univ-pau.fr

Service scolarité : **ouvert du lundi au vendredi,**
de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h15

Tous les renseignements relatifs aux dépôts de candidatures et aux inscriptions sont disponibles sur le site

<http://ufr-droit-eco-gestion.univ-pau.fr/live/>



1^{ère} ANNÉE MASTER DROIT NOTARIAL

Volume horaire global : 522 heures
Enseignements fondamentaux : 432 heures
Travaux dirigés : 90 heures



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La 1^{ère} année du Master Droit Notarial permet à des juristes ayant une bonne connaissance du droit privé commun de commencer à se spécialiser dans le domaine du droit patrimonial privé. Cette spécialisation sera évidemment accentuée en 2^{ème} année du Master.

La formation sera en 1^{ère} année utile non seulement à ceux qui veulent accéder à une profession notariale, mais aussi, en toute hypothèse, à ceux qui n'envisagent pas exclusivement une telle profession et qui recherchent une formation juridique polyvalente et exigeante couvrant tous les aspects, en particulier civils, commerciaux et fiscaux, du droit patrimonial. Cette formation sera appréciée dans divers domaines de l'activité économique, notamment dans les secteurs de la gestion du patrimoine, de l'immobilier, des entreprises, des banques, des assurances, etc.).

Une réorientation est d'ailleurs possible dès la fin de la 1^{ère} année vers une 2^{ème} année d'un autre Master Droit ; en particulier un Master Droit des affaires ou de l'entreprise, ou bien encore un Master Droit privé général.



CONDITIONS D'ACCÈS

Pour l'entrée en 1^{ère} année du Master, une Licence en Droit privé est conseillée.



PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

MASTER 1 1^{er} SEMESTRE

Code	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités de contrôle		Coeff.	ECTS
			1 ^{ère} session	2 ^{ème} session		
UE 1	Droit civil (Droit des successions et des libéralités)	Cours 36h TD 15h	Écrit 3h	Écrit 3h	2 1	6 3
			CC			
UE 2	Droit des sûretés	Cours 36h TD 15h	Écrit 3h	Écrit 3h	2 1	6 3
			CC			
UE 3	Droit de l'urbanisme	Cours 36h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	1	3
UE 4	Droit international privé 1	Cours 36h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	1	3
UE 5	<u>1 matière au choix :</u> EC 5 a - Langue vivante	TD 15h	CC	Oral ou écrit 1h	1	3
	EC 5 b - Droit bancaire	Cours 36h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h		
	EC 5 c - Comptabilité	Cours 36h	Oral ou écrit 1h30	Oral ou écrit 1h30		
UE 6	<u>2 matières au choix :</u> EC 6 a - Droit bancaire	Cours 36h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	0,5 0,5	3
	EC 6 b - Comptabilité	Cours 36h	Oral ou écrit 1h30	Oral ou écrit 1h30		
	EC 6 c - Toute autre matière de master droit	Cours 36h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h		
Enseignement facultatif						
	Informatique	TD 15h	CC	Oral ou écrit 1h		

RÉSUMÉ DES COURS 1^{er} SEMESTRE

Droit civil (Droit des successions et des libéralités)

Le cours a pour objet l'étude de la dévolution légale de la succession (qualités pour succéder, détermination et droits des héritiers), de la transmission (option successorale : acceptation et renonciation), de la liquidation (passif, actif, rapport des libéralités...), et du partage (amiable, judiciaire). Le cours a également pour objet l'étude des règles générales applicables aux libéralités (réserve héréditaire, conditions générales de validité...) ainsi que des règles spéciales les régissant (donations entre vifs, testaments et legs, libéralités à statut spécial : libéralités-partages, donations matrimoniales...).

Outre l'étude de ces règles, l'étudiant apprendra les bases de la liquidation successorale.

Droit des sûretés

Grossièrement défini, le risque de crédit est le risque supporté par un créancier de ne pas voir sa créance honorée à l'échéance. Les sûretés sont des mécanismes juridiques permettant aux divers créanciers – et en particulier aux

organismes de crédit – de sécuriser le crédit soit par la substitution d'un tiers au débiteur principal (sûretés personnelles), soit par l'affectation d'un bien en garantie du crédit (sûretés réelles). Le cours de droit des sûretés aborde ces divers mécanismes.

Droit de l'urbanisme

Le cours de droit de l'urbanisme aborde dans un premier temps la définition et la présentation des documents d'urbanisme (SCOT et PLU) qui posent les règles d'utilisation et d'affectation des sols par les collectivités publiques. Dans un second temps, sont présentées les principales autorisations d'urbanisme telles que le permis de construire et le certificat d'urbanisme. Les aspects contentieux de la matière sont également abordés (contentieux pénal et contentieux administratif).

Droit international privé 1

Le cours envisage, dans un premier temps, l'étude de la théorie générale du conflit de lois en poursuivant l'analyse de la méthode conflictuelle (fonctionnement de la règle de conflit, force obligatoire de la règle de conflit et problématiques liées à l'application de la loi étrangère) puis celle des méthodes dérogatoires (méthodes des lois de police et des règles matérielles de droit international privé). Dans un deuxième temps, est envisagé l'examen du droit international privé spécial sous l'angle des règles applicables en matière contractuelle et en matière délictuelle.

Droit bancaire

Cet enseignement porte sur les instruments de crédit, les instruments de paiement et les comptes bancaires qui en constituent le support. L'objectif est de mettre l'étudiant en mesure de connaître la réglementation applicable en ces domaines afin d'acquérir les compétences requises pour accéder à certaines professions, notamment : banquier, juriste d'entreprise, avocat, notaire.

Comptabilité

Ce cours a pour objectif de familiariser les étudiants en droit avec les documents comptables et financiers de leur futur emploi et le langage de leurs collaborateurs et interlocuteurs professionnels : notions d'inventaire, d'amortissement, de provisions, de dépréciations, de trésorerie, de risque client, le compte de résultat et le bilan... Il s'agit ainsi d'appréhender des notions et concepts aussi bien sur un plan conceptuel qu'opérationnel. Il s'articule autour du fonctionnement classique d'une organisation dans un exercice comptable sur le territoire français : achats divers, prestations de services, opérations de fin d'exercice, établissement des documents de synthèse obligatoires. Compétences : Offrir aux étudiants les connaissances nécessaires pour comprendre la situation et les décisions de l'entreprise dans son environnement politique, juridique, et économique : appréhender les grandes règles de la comptabilité générale :

- Maîtriser les principes et les principales techniques comptables ;
- Enregistrer une opération comptable d'achat, vente ou d'inventaire ;
- Savoir élaborer et analyser des principaux documents de synthèse (compte de résultat et bilan).

MASTER 1 2^{ème} SEMESTRE

Code	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités de contrôle		Coeff.	ECTS
			1 ^{ère} session	2 ^{ème} session		
UE 7	Droit civil (droit des libéralités matrimoniales et des régimes matrimoniaux, PACS)	Cours 36h TD 15h	Écrit 3h CC	Écrit 3h	2 1	6 3
UE 8	<u>1 matière à l'écrit</u> : EC 8 a - Droit des contrats EC 8 b - Droit des sociétés	Cours 36h TD 15h	Écrit 3h CC	Écrit 3h	2 1	6 3
UE 9	<u>1 matière (non choisie à l'UE 8)</u> : EC 9 a - Droit des contrats EC 9 b - Droit des sociétés	Cours 36h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	1	3
UE 10	Droit rural	Cours 36h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	1	3
UE 11	<u>1 matière au choix</u> : EC 11 a - Langue vivante	TD 15h	CC	Oral ou écrit 1h	1	3
	EC 11 b - Droit des entreprises en difficulté (Droit des procédures collectives)	Cours 36h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h		
	EC 11 c - Droit international privé 2	Cours 36h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h		
	EC 11 d - Droit des assurances	Cours 36h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h		
UE 12	<u>2 matières au choix</u> : EC 12 a - Droit des entreprises en difficulté (Droit des procédures collectives)	Cours 36h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h	0,5 0,5	1,5 1,5
	EC 12 b - Droit international privé 2	Cours 36h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h		
	EC 12 c - Droit des assurances	Cours 36h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h		
	EC 12 d - Toute autre matière de master Droit	Cours 36h	Oral ou écrit 1h	Oral ou écrit 1h		
Enseignement facultatif						
	Informatique	TD 15h	CC	Oral ou écrit 1h		

RÉSUMÉ DES COURS 2^{ème} SEMESTRE

Droit civil (droit des libéralités matrimoniales et des régimes matrimoniaux, PACS)

Le cours met en lumière les règles présidant au choix du régime matrimonial (contrat de mariage, changement de régime matrimonial). Le cours a également pour objet l'étude du régime matrimonial primaire applicable à tous les époux (charges du mariage et dettes ménagères, activité professionnelle et revenus du travail des époux, logement familial, pouvoirs bancaires des époux, mesures de crise...). L'étude porte ensuite sur le régime légal (communauté d'acquêts : biens communs et biens propres, pouvoirs de gestion, passif, dissolution, liquidation et partage de la

communauté), ainsi que sur les régimes conventionnels (communautés conventionnelles, avantages matrimoniaux, régimes de séparation de biens et de participation aux acquêts).

Outre l'étude de ces règles, l'étudiant apprendra les bases de la liquidation de régime matrimonial.

Droit des contrats

Le cours envisage l'étude d'une série de contrats spéciaux en commençant par celle du contrat de vente (conditions de fond et de forme régissant sa formation, effets réels et personnels) et des avant-contrats qui peuvent y être associés (pacte de préférence, promesse de vente), puis poursuit par celle du mandat (formation, exécution, extinction), du dépôt (dépôt de droit commun et dépôt spéciaux) et, enfin, du prêt (prêt à usage et de prêt de consommation).

Droit des sociétés

Ce cours a pour objectifs de rappeler aux étudiants les règles fondamentales applicables aux sociétés commerciales, mais surtout de les approfondir grâce à d'importantes références jurisprudentielles. Différents sujets sont abordés tels que l'évolution du droit des sociétés, la personnalité morale, le capital des sociétés, leurs dirigeants, leurs associés, ainsi que le contrôle des sociétés. Il s'agit de donner aux étudiants les compétences requises en droit des sociétés pour leur permettre d'être opérationnels en qualité de juriste d'entreprise, d'avocat ou de notaire.

Droit rural

Il s'agit de doter d'un socle de connaissances et de compétences solides en droit rural les étudiants du Master 1 Droit notarial.

Après avoir ciblé l'objet de l'étude (à savoir défini les contours du droit rural), et présenté le caractère mixte de la matière, à savoir le caractère institutionnel et le caractère contractuel. Pour le caractère institutionnel, sont relevés l'ensemble des organismes compétents, et le mécanisme du contrôle des structures qui conditionne l'accès à la profession d'agriculteur. Pour le caractère contractuel, sont indiquées les différentes modalités d'exercice de la profession agricole (à titre individuel, ou à titre sociétaire).

La formation donnée doit permettre à des étudiants censés embrasser la fonction de notaire, ou du moins censés travailler dans une étude notariale, de savoir utilement conseiller des clients acteurs du secteur agricole. Ce secteur est particulièrement implanté dans la région.

Droit des entreprises en difficulté (Droit des procédures collectives)

Ce cours étudie en cinq parties les mesures de détection et de prévention des difficultés des entreprises (alerte, mandat ad hoc, conciliation, règlement amiable agricole...), les procédures de sauvegarde, sauvegarde accélérée et sauvegarde financière accélérée (plan, mesures, acteurs...), les procédures de redressement et de liquidation judiciaires, les sanctions visant le chef d'entreprise (faillite personnelle...) et les procédures européennes d'insolvabilité.

Droit international privé 2

L'objectif du cours consiste à donner aux étudiants une formation juridique générale en droit international privé, en particulier s'agissant des règlements de litiges internationaux, du droit de la nationalité et de l'arbitrage international.

Pour le règlement des litiges internationaux, sont étudiées : les règles de droit français applicables ; les règles d'origine européenne applicables.

Pour le droit de la nationalité, sont envisagées : les règles applicables selon la nationalité des intéressés (originaires d'un pays de l'Union européenne ; d'un Etat tiers à l'Union européenne).

Pour l'arbitrage international (mode alternatif de règlement des litiges qui ne cesse de se développer), sont présentées les règles de composition de création d'un tribunal arbitral, puis le fonctionnement de celui-ci, jusqu'à la mise en place d'une sentence et les voies de recours applicables.

Droit des assurances

Le cours initie l'étudiant à la découverte du monde de l'assurance par une étude organisée autour de deux axes principaux : l'un consacré à l'activité d'assurance, mettant en lumière les acteurs de l'assurance, l'autre aux opérations d'assurance, sous le prisme du contrat d'assurance et du règlement des sinistres. L'étude du contrat d'assurance n'est pas seulement menée sous l'angle d'une théorie générale. Elle est complétée, de façon spéciale et dans ses aspects essentiels, par une étude du contrat d'assurance-vie : contrat dont l'importance ne peut être ignorée de certaines professions, notamment : banquier, notaire, avocat.



CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

SEMESTRE 1

- **Écrit** :1) Droit civil (Successions, libéralités) (coeff. 2) et contrôle continu (coeff. 1)
2) Droit des sûretés (coeff. 2) et contrôle continu (coeff. 1)

- **Oral** (ou autre modalité) sur les autres matières (coeff. 1).

SEMESTRE 2

- **Écrit** :1) Droit civil (Régimes matrimoniaux) (coeff. 2) et contrôle continu (coeff. 1)
2) Une matière à TD au choix entre Droit des sociétés et Droit des contrats (coeff. 2) et contrôle continu (coeff. 1)

- **Oral** (ou autre modalité) sur la matière non choisie à l'écrit (Droit des sociétés ou Droit des contrats), et sur les autres matières (coeff. 1).

REMARQUE : Le master comporte un enseignement de langue(s) étrangère(s). Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère de niveau B1 ou B2 du Cadre Européen, selon les dispositions fixées par le master.



2^{ème} ANNÉE MASTER DROIT NOTARIAL

Volume horaire global : 416 heures
Enseignements généraux : 156 heures
Enseignements spécialisés : études pratiques et recherches: 260 heures
Stage : 1 mois



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La 2^{ème} année du Master Droit Notarial constitue la voie principale d'accès à la profession de Notaire. Avec celle-ci coexistent deux autres voies : la voie professionnelle et la voie interne.

Après obtention de la 2^{ème} année du Master, le titulaire effectuera, pendant deux ans, un stage dans une étude, en qualité de notaire stagiaire. Il suivra également à l'Université, pendant cette période, des enseignements, appelés semestrialités, associant universitaires et notaires. Il y a quatre semestrialités, chacune étant sanctionnée par un examen.

Le notaire stagiaire titulaire des quatre semestrialités présentera ensuite un rapport de stage après soutenance duquel le Diplôme Supérieur du Notariat (D.S.N) lui sera délivré par l'Université. Le Master Droit Notarial constitue en quelque sorte, par la voie universitaire, la 1^{ère} année du D.S.N.

Le Notariat est étroitement associé à la formation des étudiants dans le cadre du Master. L'importante participation des professionnels à ce diplôme est destinée à garantir l'adéquation entre la formation et les besoins du Notariat. Les objectifs professionnels sont : principalement, l'accès aux professions notariales (notaire et collaborateur) ; le cas échéant, l'ouverture vers d'autres professions juridiques intéressées, entre autres, par le droit du patrimoine et /ou la gestion du patrimoine.



CONDITIONS D'ACCÈS

Compte tenu des besoins de la profession notariale, le nombre des étudiants admis à suivre, à Pau, la 2^{ème} année du Master peut varier : 20 au maximum. Dans le cadre de la formation continue, il est possible d'accueillir éventuellement, 2 à 3 étudiants supplémentaires. Pour tout candidat exerçant une activité professionnelle, un accord écrit de son employeur l'engageant à lui permettre de suivre la totalité des enseignements doit impérativement être joint au dossier d'inscription.

Les candidats doivent être titulaires d'une 1^{ère} année de Master, de préférence en Droit Notarial. Indépendamment des équivalences prévues par les textes, des dérogations individuelles peuvent être accordées aux titulaires d'autres diplômes.

Les candidats doivent remplir et déposer un dossier de candidature (disponible à partir de fin mai), auprès du secrétariat des Masters (avant une date qui leur est précisée et qui est généralement fixée dans la première décade de juin).

Les dossiers de candidature, accompagnés d'une lettre manuscrite de motivation soigneusement rédigée, sont examinés par le professeur responsable de la formation, avec l'assistance en tant que de besoin d'un autre professeur, et/ou d'un ou de deux notaires; tous membres de l'équipe pédagogique.

Pour l'admission à l'inscription, il est tenu compte de la qualité du dossier des candidats, en particulier de leurs résultats universitaires et/ou de leur expérience professionnelle.

En tant que de besoin, la décision sur l'admission à l'inscription peut être précédée d'une audition des candidats par le professeur responsable de la formation, assisté le cas échéant d'un autre professeur et/ou d'un notaire.



PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

MASTER 2 3^{ème} SEMESTRE

Code	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités de contrôle Session unique	Coeff.	ECTS
UE 1	Droit de la famille	Cours 25h	Écrit 3h	3	6
UE 2	Droit patrimonial de la famille I	EPR 28h	Écrit 3h CC	3 1	6 2
UE 3	Droit commercial	Cours 25h EPR 25h	Écrit 3h CC	3 1	6 2
UE 4	Droit de l'urbanisme et de la construction	EPR 25h	CC ou oral	1	2
UE 5	Droit professionnel notarial	Cours 25h	Oral ou écrit 1h	1	2
UE 6	Droit rural	EPR 25h	CC ou oral	1	2
UE 7	Comptabilité	EPR 25h	CC ou oral	1	2
Enseignements facultatifs					
	Langue vivante	TD 15h	CC		
	Informatique (<i>commun au M1</i>)	TD 15h	CC		

RÉSUMÉ DES COURS 3^{ème} SEMESTRE

Droit de la famille

L'enseignement porte sur les personnes et la famille. Le cours traite des questions d'actualité et des réformes récentes pouvant intéresser le notariat (filiation, régimes de protection des majeurs, autorité parentale et administration légale). Le cours est susceptible de varier en fonction de l'actualité.

Droit patrimonial de la famille I

L'enseignement de droit patrimonial de la famille à ce niveau du Master a pour objet d'approfondir l'étude du droit des successions, des libéralités et de l'assurance-vie et de former l'étudiant à des liquidations successorales complexes, qu'il s'agisse de successions légales ou volontaires.

Droit commercial

Il s'agit de l'analyse d'une vente de fonds de commerce et d'un bail commercial.

Concernant la vente d'un fonds de commerce l'étude porte sur les éléments nécessaires et facultatifs de cette vente puis sur les conditions générales et particulières et enfin la remise du prix de vente et les formalités nécessaires.

Concernant le bail commercial, l'étude de la qualification du bail et des différents contrats de location est d'abord abordée puis celle des conditions relatives notamment à la durée, au prix et à la transmission ainsi que celle des effets du bail commercial.

Droit rural

Baux ruraux, sociétés, droit forestier.

MASTER 2 4^{ème} SEMESTRE

Code	Enseignements obligatoires	Volume horaire	Modalités de contrôle Session unique	Coeff.	ECTS
UE 8	Droit patrimonial de la famille II	EPR 28h	Écrit 3h CC	3 1	6 2
UE 9	Droit des contrats et des obligations	Cours 25h EPR 25h	Écrit 3h ou Grand oral CC	1 1	2 2
UE 10	Droit fiscal	Cours 25h EPR 35h	Écrit 3h ou Grand oral CC	1 1	2 2
UE 11	Droit international privé notarial	Cours 25h	Oral ou écrit 1h	1	2
UE 12	Droit immobilier I	EPR 25h	CC ou oral	1	2
UE 13	Droit immobilier II	EPR 25h	CC ou oral	1	2
UE 14	Stage (1mois) + soutenance d'un rapport de stage		Grand Oral	4	8
Enseignements facultatifs					
	Langue vivante	TD 15h	CC		
	Informatique (commun au M1)	TD 15h	CC		

RÉSUMÉ DES COURS 4^{ème} SEMESTRE

Droit patrimonial de la famille II

L'enseignement de droit patrimonial de la famille a ici pour objet, en prolongement du semestre précédent, d'approfondir l'étude du droit des régimes matrimoniaux et de l'assurance-vie, de former l'étudiant à des liquidations matrimoniales complexes, ainsi qu'à des liquidations totales combinant les régimes matrimoniaux, les successions, les libéralités et l'assurance-vie.

Droit des contrats et des obligations

Le cours de droit des obligations du Master 2 droit notarial est dédié à l'étude de la formation, de l'exécution et de la rupture des contrats. Au cours de celui-ci, les notions fondamentales de cette matière seront étudiées, tout en réalisant des approfondissements de thèmes qui intéressent particulièrement le domaine notarial. Il en va ainsi des avant-contrats, ou encore de l'obligation d'information. Des références seront, en outre, réalisées au régime général de l'obligation si elles ont une pertinence certaine pour la pratique notariale. Tel est le cas de la notion et du régime de la condition.

Droit des sûretés

Le droit des sûretés abordé et approfondi sous l'angle d'un thème particulier, celui du couple ou, plus exactement, des couples. Le droit des sûretés est ici envisagé sous le prisme des différentes formes de couples (couples mariés, partenaires civils, concubins), pour mettre en exergue les divers problèmes spécifiques, pratiques et récurrents qui se posent. Les questions sont à la croisée du droit des sûretés, du droit des régimes matrimoniaux, du droit des biens, etc...

Droit du crédit

Prêt d'argent et protection du consommateur, qualification du contrat de prêt, obligation de mise en garde du banquier dispensateur de crédit, crédit-bail et droit pénal du crédit.

Droit fiscal

Le cours porte sur l'étude des plus-values professionnelles par une analyse du régime des contribuables soumis à l'impôt sur les sociétés puis à l'impôt sur le revenu et enfin les différents régimes d'exonération.

Les droits d'enregistrements sur les ventes de fonds de commerce et de titres de société sont abordés en précisant le régime de droit commun et le régime dérogatoire.

Enfin une étude de l'impôt sur la fortune est réalisée en déterminant les conditions de soumission, les exonérations et les modalités de paiement et de déclaration

Droit immobilier I

Assurances construction, responsabilités. Vente d'immeuble à construire. Baux et conventions d'occupation.

Droit immobilier II

Assemblées de copropriétaires - syndic - règlement de copropriété - conseil syndical – recours.



ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (COURS)

Droit de la famille (personnes et famille) (25h)

M. LEMOULAND, Professeur

Droit des contrats et des obligations (25h)

Mme TISSEYRE, Professeur

Droit commercial (général, sociétés et groupements) (25h)

Me CHALVIGNAC, Notaire, Maître de conférences associé.

Droit fiscal (25h)

Me CHALVIGNAC, Notaire, Maître de conférences associé.

Droit international privé notarial (25h).

Mme ALMA-DELETTRE, Maître de conférences

Droit professionnel notarial (25h)

Me ETCHEGARAY, Notaire

M. MORISSET, Généalogiste

Ces enseignements généraux se déroulent sur deux semestres.

1^{er} semestre (septembre, octobre, novembre, décembre)

2^{ème} semestre (mars, avril, mai)

Enseignements généraux du 3^{ème} semestre

Droit de la famille (personnes et famille) (25h)

Droit commercial (général, sociétés et groupements) (25h)

Droit professionnel notarial (25h)

Enseignements généraux du 4^{ème} semestre

Droit des contrats et des obligations (25h)

Droit fiscal (25h)

Droit international privé notarial (25h).



ENSEIGNEMENTS SPECIALISES : ETUDES PRATIQUES ET RECHERCHES (E.P.R) (COURS)

• COORDINATION

Droit patrimonial de la famille I et II (56h : 28h x 2)

Coordination : M. VIGNEAU, Professeur

Droit commercial (25h)

Coordination : Me CHALVIGNAC, Notaire, Maître de conférences associé

Droit des contrats et des obligations (25h)

Coordination : Mme TISSEYRE, Professeur

Droit fiscal (35h).

Coordination: Me MATTEI, Notaire

Droit immobilier I (25h)

Coordination Me SERE, Notaire

Droit immobilier II (25h)

Coordination Me DUPOUY, Notaire

Comptabilité (25h)

Coordination: M. DUSART ou Mme SABRIER, Experts-comptables.

Droit rural (25h).

Coordination: Me BILLERACH ou Me GOURGUES, Notaires

• THÈMES ET INTERVENANTS (à titre indicatif)

Droit patrimonial de la famille I (28 h)

Successions, libéralités et assurance-vie, 25 h, M. VIGNEAU, Professeur

Généalogie 3 h, M. TERQUEM, Généalogiste

Droit patrimonial de la famille II (28 h)

Successions, régimes matrimoniaux et assurance-vie, 25 h, M. VIGNEAU, Professeur
Généalogie 3 h, M. MORISSET, Généalogiste

Droit commercial (25 h)

Baux commerciaux, fonds de commerce, 10 h, Me. CHALVIGNAC, Notaire, Maître de conférences associé
Sociétés, 10h, Me MATTEI, Notaire
Procédures collectives, 5 h, Me. LEGRAND, Mandataire judiciaire

Droit de l'urbanisme et de la construction (25h)

Urbanisme et construction, 25 h, M. CAMBOT, Professeur, M. ZAVOLI, Maître de conférences

Droit rural (25h)

Baux ruraux, Contrôle des structures, 11 h, Me BILLERACH, Notaire
Sociétés, 11 h, Me GOURGUES, Notaire
Servitudes forestières, 3 h, M. LAGARDE, Maître de conférences

Comptabilité (25 h)

Etudes de bilans, M. DUSART et Mme SABRIER, Experts-comptables.

Droits des contrats et des obligations (25 h)

Crédit, 10 h, M. BAREIT, Maître de conférences
Sûretés, 11 h, M. ARDOY, Maître de conférences
Concurrence, 4 h, M. RIEM, Maître de conférences

Droit fiscal (35h)

Fiscalité du dirigeant et de la transmission d'entreprise, 25 h, Me CHALVIGNAC, Notaire, Me MATTEI, Notaire
Enregistrement, publicité foncière, 10 h, Mme MASSIP, Notaire

Droit immobilier I (25 h)

Assurances construction, responsabilités. Vente d'immeuble à construire. Baux et conventions d'occupation. 25 h,
Me SERE, Notaire

Droit immobilier II (25 h)

Copropriété, 25 h, M. CERE, Maître de conférences, Me. DUPOUY, Notaire

Ces E.P.R. sont organisés sur deux semestres, et pour ceux correspondant à des enseignements fondamentaux, durant les mêmes semestres que ces derniers.

E.P.R. du 3^{ème} semestre

Droit patrimonial de la famille I (28 h)
Droit commercial (25 h)
Droit de l'urbanisme et de la construction (25h)
Droit rural (25h)
Comptabilité (25 h)

E.P.R. du 4^{ème} semestre

Droit patrimonial de la famille II (25 h)
Droits des contrats et des obligations (25 h)
Droit fiscal (35h)



STAGE

Le stage est effectué durant le mois de février. Les cours sont interrompus pendant cette période.

Le stage, outre son intérêt pratique, donne lieu à la rédaction d'un rapport sur un sujet proposé à l'étudiant par son maître de stage, dans le respect des consignes préalablement données par le responsable du Master. Ce rapport, qui compte pour l'examen, est noté au terme d'une soutenance en grand oral, devant un jury.

Les candidats justifiant d'une solide expérience juridique professionnelle dans le notariat peuvent, à titre exceptionnel, être dispensés du rapport de stage par le professeur responsable du Master. Cette dispense doit être sollicitée par l'intéressé, au moyen d'une lettre justificative, auprès du secrétariat des Masters, avant la fin des enseignements du 1^{er} semestre. La décision du professeur responsable du Master sur la demande de dispense est notifiée à l'intéressé avant le début du stage.



CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les examens se déroulent sur deux semestres comportant chacun une session (*janvier et mai-juin*).

La réussite ou admission à chacun des examens des deux semestres valide la 2^{ème} année du Master.

L'admission à l'examen de chaque semestre est acquise si l'étudiant obtient, dans les conditions ci-dessous, la moyenne sur l'ensemble des matières du semestre concerné : enseignements généraux, enseignements spécialisés : pratiques, études et recherches (E.P.R) et en sus, pour le 2^{ème} semestre, rapport de stage.

Une validation de l'année par compensation entre les notes obtenues aux examens des deux semestres est possible si l'étudiant a obtenu la moyenne sur l'ensemble des deux semestres.

Un redoublement peut être autorisé, si les circonstances le justifient, et dans les mêmes conditions que pour l'accès en 2^{ème} année du Master.

PRÉCISIONS SUR LES ÉPREUVES ÉCRITES

L'examen du 1^{er} semestre comporte trois épreuves écrites, chacune de 3 heures, portant respectivement sur le Droit de la famille (note /20, coefficient 3); le Droit patrimonial de la famille I (note/20, coefficient 3), et le Droit commercial (note /20, coefficient 3).

L'examen du 2^{ème} semestre comporte deux épreuves écrites, chacune de 3 heures ; l'une portant sur le Droit patrimonial de la famille II (note/20, coefficient 3), l'autre, au choix de l'étudiant, soit sur le Droit des contrats et obligations (note /20, coefficient 1), soit sur le Droit fiscal (note/20, coefficient 1).

PRÉCISIONS SUR LES AUTRES ÉPREUVES ET E.P.R.

L'examen du 2^{ème} semestre donne lieu à un grand oral devant un jury consistant en un exposé discussion, après préparation en loge d'une heure, d'un sujet portant sur la matière non choisie par l'étudiant à l'écrit : Droit des contrats et obligations (note/20, coefficient 1) ou Droit fiscal (note/20, coefficient 1). Cette épreuve est suivie, devant le jury, de la soutenance du rapport de stage (note/20, coefficient 4). Durée totale de l'épreuve de grand oral : 45 mn.

Le jury est composé d'au moins deux enseignants de l'équipe pédagogique. Il est présidé en principe, sauf empêchement, par le professeur responsable du Master.

Les examens des 1^{er} et 2^{ème} semestres comportent également une interrogation orale (ou, le cas échéant, une épreuve écrite d'une heure) sur chacune des autres matières enseignées en cours : Droit international privé notarial (note /20, coefficient 1), Droit professionnel notarial (note /20, coefficient 1).

Enfin, une note de contrôle continu est attribuée à chaque E.P.R. par les enseignants en charge de leur coordination : Droit patrimonial de la famille I (note/20, coefficient 1), Droit patrimonial de la famille II (note/20, coefficient 1), Droit commercial (note/20, coefficient 1), Droit des contrats et obligations (note /20, coefficient 1), Droit fiscal (note /20, coefficient 1); Droit rural (note /20, coefficient 1), Droit de l'urbanisme et de la construction (note /20, coefficient 1), Droit immobilier I (note /20, coefficient 1), Droit immobilier II (note /20, coefficient 1) et Comptabilité (note /20, coefficient 1).

REMARQUE : Le master comporte un enseignement de langue(s) étrangère(s). Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère de niveau B1 ou B2 du Cadre Européen, selon les dispositions fixées par le master.



RÉCAPITULATIF DES CONDITIONS D'ADMISSION ET DÉLIVRANCE DES MENTIONS

3^{ème} semestre (examen en janvier)

Enseignements généraux	Enseignements spécialisés E.P.R
Droit de la famille Écrit 3h : /60	Droit patrimonial de la famille I Écrit 3h : /60 + CC : /20
Droit commercial Écrit 3h : /60	Droit commercial CC : /20
	Droit rural CC ou Oral : /20
Droit professionnel notarial Écrit 1h ou Oral : /20	Droit de l'urbanisme et de la construction CC ou Oral : /20 Comptabilité CC ou Oral : /20

Le semestre est validé si la moyenne générale est obtenue sur l'ensemble des enseignements et E.P.R. correspondants.

4^{ème} semestre (examen en juin)

Enseignements généraux	Enseignements spécialisés E.P.R
Droit des contrats et des obligations Exposé discussion en Grand oral : /20 ou Écrit 3h : /20 (si exposé discussion sur Droit fiscal)	Droit patrimonial de la famille II Écrit 3h : /60 + CC : /20 Droit des contrats et des obligations CC : /20
Droit fiscal Exposé discussion en Grand oral : /20 ou Écrit 3h : /20 (si exposé discussion sur Droit des contrats)	Droit fiscal CC : /20
	Droit immobilier I CC : /20 Droit immobilier II CC ou Oral : /20
Droit international privé notarial Ecrit 1h ou Oral : /20	
Rapport de stage Soutenance lors du Grand oral : /80	

Le semestre est validé si la moyenne générale est obtenue sur l'ensemble des enseignements et E.P.R. correspondants et sur le rapport de stage.

La réussite ou admission à chacun des examens semestriels, dans les conditions ci-dessus, valide la 2^{ème} année du Master. Le calcul des points prendra en compte, le cas échéant, la dispense éventuelle de rapport de stage dans les conditions ci-dessus (v. Stage).

Une mention AB, ou B, ou TB est décernée à l'étudiant dont l'année est ainsi validée si sur l'ensemble des deux semestres la moyenne générale obtenue est au moins de 12/20 (AB), 14/20 (B) ou 16/20 (TB).

En cas de non admission à un examen semestriel, une validation de l'année par compensation entre les notes obtenues aux examens des deux semestres est possible si l'étudiant a obtenu la moyenne sur l'ensemble des deux semestres.

CALENDRIER 2017-2018 - UFR DROIT ECONOMIE GESTION

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	1 J	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D	1 M
2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 V	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L	2 J
3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V
4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S
5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J	5 D
6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 M	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V	6 L
7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S	7 M
8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 J	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D	8 M
9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 V	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L	9 J
10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V
11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 D	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S
12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J	12 D
13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V	13 L
14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S	14 M
15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D	15 M
16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L	16 J
17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V
18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S
19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J	19 D
20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V	20 L
21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S	21 M
22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 J	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D	22 M
23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L	23 J
24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V
25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 D	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S
26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J	26 D
27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V	27 L
28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S	28 M
29 V	29 D	29 M	29 V	29 L		29 J	29 D	29 M	29 V	29 D	29 M
30 S	30 L	30 J	30 S	30 M		30 V	30 L	30 M	30 S	30 L	30 J
	31 M		31 D	31 M		31 S		31 J		31 M	

COURS
 TD
 CONGÉS
 REVISIONS
 EXAMENS
 SOUTIEN

VACANCES SCOLAIRES

Toussaint : du 21 octobre au soir au 6 novembre au matin
 Noël : du 23 décembre au soir au 8 janvier au matin
 Hiver : du 10 février au soir au 26 février au matin
 Printemps : du 7 avril au soir au 23 avril au matin